École primaire Jean de La Fontaine

28 rue des bouviers 16230 Mansle-les-Fontaines **①** 05 45 20 02 20

⊠ ce.0160775F@ac-poitiers.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1 07.11.23

PRÉSENTS						
Personnels de l'Éducation Nationale						
Tom Lepage	Mathilde Marteau	Marie-France Bergeon				
(Directeur, CP-CE1)	(Enseignante CP-CE1)	(Enseignante CE1 CE2)				
Karine Dupleix	Carole Charial	Mathilde Coussot				
(Enseignante CE2 CM1)	(Coordonnatrice ULIS)	(Enseignante remplaçante)				
Céline Segeat	Fabienne Viroulaud	Antoine Chantran				
(Enseignante CM2)	(Enseignante TPS PS)	(Enseignant PS MS)				
Isabelle Rouget	Cécile Danède Isabelle Nicolas					
(Enseignante PS MS)	(Enseignante MS GS)	(Enseignante remplaçante)				
Christelle Babaud						
(Enseignante RASED)						
Représentants des collectivités territoriales						
Christian Croizard	Marie-Claude Le Maire	Gaëtan Berréhouc				
(Maire de Mansle et président SIVOS)	(Adjointe aux affaires scolaires)	(Vice-président du SIVOS)				
Anne-Laure Faure	Agnès Faure	Matthieu Bouvron				
(Adjointe commune de St Groux)	(Conseillère municipal St Groux)	(Conseiller municipal Fontenille)				
Représentants des parents d'élèves et	APE					
Nicolas Clochard	Karine Pintureau	Nicolas Millac				
Gaëtant Signoret	Sébastien Bao-Nkodia	Alexandra Denys				
Lucie Généreux	Aline Penaud					
EXCUSÉS						
Céline Audoin (RPE)	Ingrid Barussaud (RPE)	Alain Kefer (IEN)				

Ordre du jour :

- I. Le bilan des élections
- II. La compétence du conseil d'école
- III. Le règlement intérieur et les documents annexés
- IV. Les effectifs et l'organisation pédagogique
- V. Protocole harcèlement
- VI. Le bilan financier
- VII. Le bilan sécurité
- VIII. Les demandes de travaux, d'investissements
 - IX. Les sorties et projets prévus
 - X. L'APE
 - XI. Questions diverses

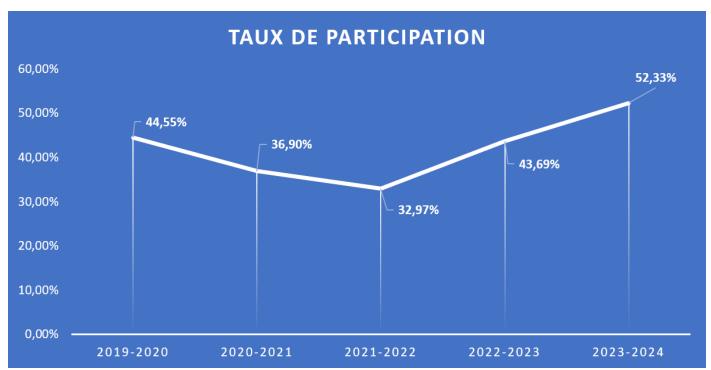
Début de séance : 18h00

I. Le bilan des élections

Participation		
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance	
Nombre d'inscrits	279	
Nombre de votants	146	
Nombre de bulletins blancs ou nuls	7	
Nombre de suffrages exprimés (S)	139	
Taux de participation	52.33%	

Sur 279 parents avec autorité parentale, 146 parents ont voté lors des élections. Sept bulletins nuls ont été comptabilisés.

Nous calculons donc un taux de participation de 52,33%, en hausse de 8,6 points par rapport à l'année précédente.



Nous félicitons les nouveaux représentants des parents d'élèves!

II. La compétence du conseil d'école

Le directeur distribue les articles D411-1 et D411-2 du code de l'éducation. Une lecture succincte en est faite.

Un rappel est fait sur les personnes ayant le droit de vote :

Dans le cas de l'école de Mansle, 25 voix :

- -Le directeur = 1
- -Les enseignants présents le jour du conseil = 9 + 3 brigades
- -2 élus
- -9 représentants des parents d'élèves

-1 membre du RASED

Après lecture de l'article D411-2. Le règlement intérieur du conseil d'école est débattu :

-la modalité de délibération : à main levée

-le cas de l'absence d'un membre : si un membre votant du conseil d'école est absent il peut donner sa voix par procuration écrite à un autre membre du conseil.

Il est rappelé que seuls les sujets à l'ordre du jour seront débattus ainsi que les questions envoyées en amont.

Le compte rendu du conseil d'école sera affiché et envoyé par email à l'ensemble des parents.

III. Le règlement intérieur et les documents annexés

Lecture du règlement intérieur et des modifications.

Lecture de la charte de la laïcité et rappels sur le principe de laïcité.

La France est une République laïque : elle garantit la liberté d'expression et la liberté de culte. L'Etat est neutre donc les enseignants, employés par l'Etat, assurant une mission de service public le sont également : ils ne peuvent manifester leur appartenance religieuse ou faire de prosélytisme.

L'école étant un service public, laïque, il respecte et autorise les manifestations d'appartenance religieuse des usagers (parents) sauf s'ils sont placés dans une situation d'enseignement.

Les élèves ne sont pas considérés comme des usagers comme les autres mais comme des futurs citoyens qui doivent être protégés de tout prosélytisme, donc depuis la loi de 2004 « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Ces documents sont votés à l'unanimité.

IV. Les effectifs et l'organisation pédagogique

a. Les classes

L'école de Mansle comporte 9 classes pour un total de 188 élèves.

ULIS: Mme Charial

TPS/PS: Mme Viroulaud

PS/MS: Mme Rouget

PS/MS: M. Chantran

MS/GS: Mme Danède

CP/CE1: Mme Marteau et M. Lepage

CE1/CE2: Mme Bergeon

CE2/CM1: Mme Dupleix

CM2 : Mme Segeat

Enseignants remplaçants rattachés à l'école : Mme Nicolas, M. Cocula et Mme Coussot

b. Effectifs

TPS/PS	PS/MS Isabelle	PS/MS Antoine	MS/GS	ULIS
16	24	23	24	12

c. APC

Les activités pédagogiques complémentaires sont toujours mises en place à hauteur de 36h pour les enseignants hors ULIS et direction.

Les APC permettent un travail en petit groupe pour remédier à des difficultés constatées ou prévenir les difficultés. En maternelle dans les plus petites classes elles permettent notamment le développement du langage.

CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM2
23	20	23	23

d. Le RASED

Cette année encore le Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté intervient dans l'école.

Le RASED est composé de Madame Christelle Babaud (enseignante à dominante pédagogique et de Monsieur Bernard Robin (psychologue de l'éducation nationale)

Le réseau intervient auprès de 42 classes pour environ 1000 élèves sur les secteurs de Mansle et Villefagnan.

Leur objectif est de venir en aide aux élèves en difficultés en partenariat avec les enseignantes et les professionnels de santé (orthophonistes, cmp/cmpp etc.).

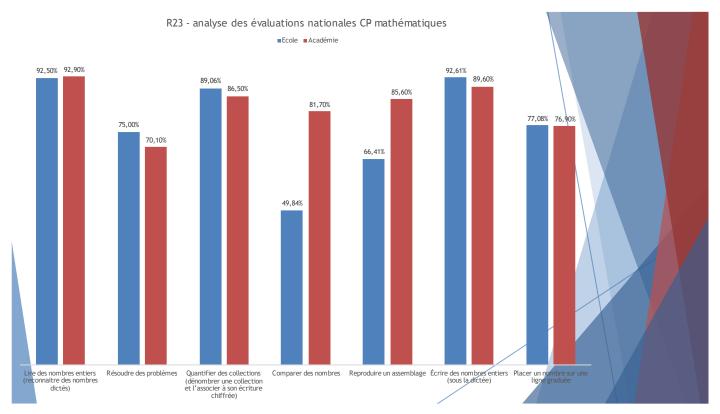
Le RASED intervient pendant le temps scolaire et ce de manière gratuite. Avec notamment une action précoce en début d'année au regard des résultats aux évaluations nationales.

e. Les évaluations nationales

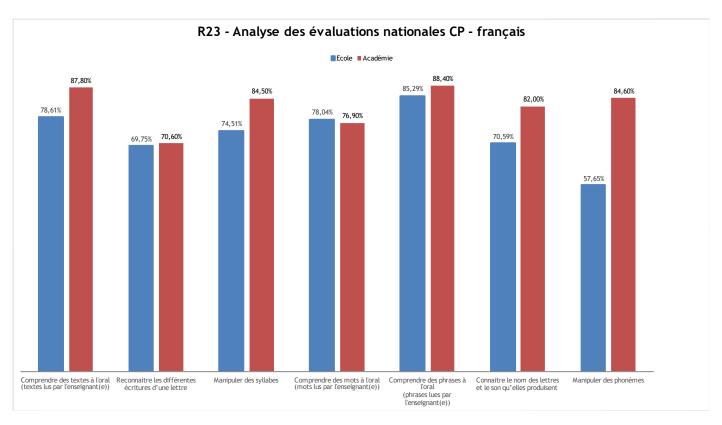
Comme les années précédentes, les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations nationales au mois de septembre. Cette année les CM1 également. Les résultats permettent d'apprécier d'un point de vue individuel et collectif les acquis et d'ancrer les apprentissages des élèves durant l'année scolaire.

Un retour a été fait/sera fait aux parents des élèves concernés.

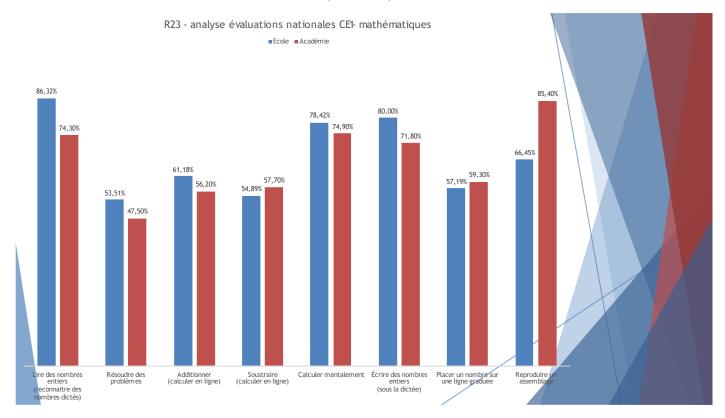
Les résultats de ces évaluations ont été analysés en conseil de cycle avec le RASED. Graphiques en taux de pourcentage de réussite.



En mathématiques : résultats de l'école supérieurs aux résultats de l'académie sur plusieurs items (résoudre des problèmes, écrire des nombres entiers). Mais inférieurs sur 2 items principaux : comparer des nombres et reproduire un assemblage.

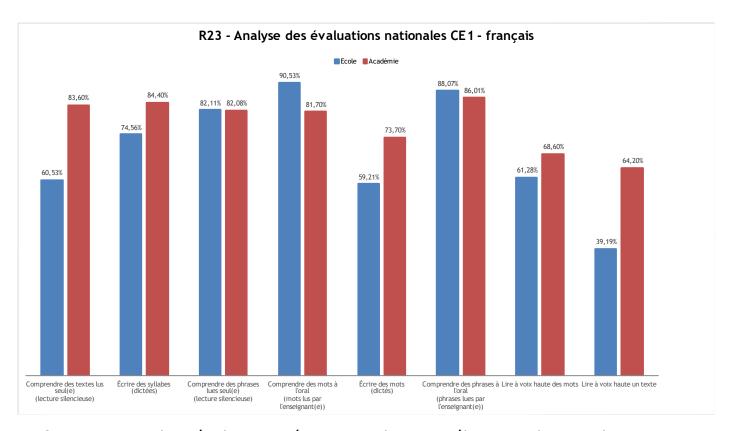


En français, 3 items à retravailler : Manipuler des syllabes et des phonèmes et connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent.



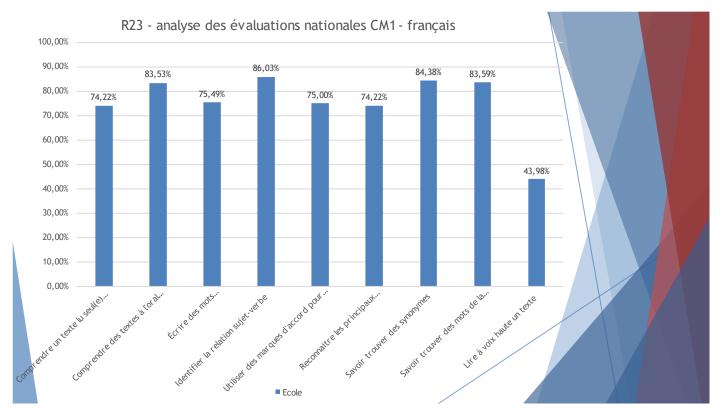
En mathématiques CE1, des résultats supérieurs à ceux de l'académie sur la lecture et l'écriture des nombres, la résolution de problème et le calcul additif.

Mais inférieurs sur 1 item principal : reproduire un assemblage (comme pour les CP).



En français CE1, des résultats supérieurs sur la compréhension de mots lus par l'enseignant.

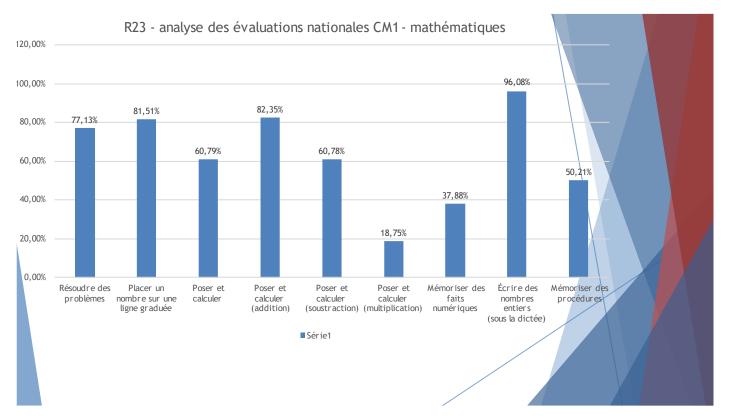
Néanmoins, des items chutés dès que la lecture doit être autonome (lecture à voix haute, comprendre des textes lus seuls). 2 items également chutés sur l'encodage (écrire des syllabes et écrire des mots).



Pas de comparatif académique pour les résultats des élèves de CM1. L'item qui apparait chuté (lire à voix haute un texte), est calculé par rapport à la longueur totale

du texte (214 mots). Ainsi, un élève qui ne lit que la moitié du texte soit 107 mots, obtient un taux de réussite de 50%. Or la fluidité de lecture pour un élève en sortie de CE2 doit être de 90 mots correctement lus par minute.

En se basant donc sur un taux de réussite à 100% dans le cas d'une lecture de plus de 90 mots nous obtenons un taux de réussite de 89%.



Pas de comparatif académique pour les résultats des élèves de CM1.

Il apparait toutefois des résultats mitigés sur le calcul posé (multiplicatif et soustractif) ainsi que sur le calcul mental (mémoriser des faits numériques et des procédures).

Suite à l'analyse de ces résultats, voici les actions mises en place :

- -En maternelle, réflexion à mener sur le travail en phonologie
- -En CP et CE1 en mathématiques, travail sur la reproduction d'assemblages, tangrams notamment.
- -En CE1 français, mise en place d'un travail avec le RASED sur la lecture et décloisonnement en fluence.
- -En CM1 mathématiques, mise en place d'une nouvelle méthode de mathématiques avec travail intensif sur le calcul mental

Les activités physiques quotidiennes sont un dispositif élargi à l'ensemble des écoles depuis la rentrée 2022.

Les objectifs de ce dispositif sont de lutter contre la sédentarité et promouvoir l'activité physique auprès de l'ensemble des élèves.

La mise en œuvre des APQ doit se faire les jours où il n'y a pas de séance d'EPS ou des séances dans le domaine 3 (pour les maternelles).

Au niveau de l'école, une réflexion sur l'aménagement de la cour de récréation (terrains de sports) a été engagée. Le personnel municipal propose également des jeux sportifs sur la pause méridienne.

g. entrées, sorties, dossiers scolaires

En début d'année il a été décidé de tester un changement des entrées pour l'ensemble des élèves de l'école. Désormais l'accueil se fait directement en classe tant pour les élèves d'élémentaire que ceux de la maternelle. L'équipe enseignante constate un gain de temps sur les apprentissages et une rentrée plus sereine et individualisée pour les élèves.

Il a également été décidé de changer les dossiers scolaires, en créant une pochette à rabats nominative avec un code couleur par année de naissance. A l'intérieur de cette pochette se trouvera un document récapitulatif des aides mises en place ainsi que le carnet de suivi des apprentissages et la synthèse de fin de GS, les bulletins scolaires, les comptes rendus d'équipe éducative, décisions de passage etc.

V. Harcèlement

Comme spécifié dans la note de rentrée du ministre, la lutte contre le harcèlement est la priorité de cette rentrée.

Cette lutte contre le harcèlement s'articule autour du programme pHARe de prévention et de traitement du harcèlement.

Le programme phare, intègre un protocole de traitement des situations grâce à la méthode de la préoccupation partagée qui vise à faire naitre chez l'élève intimidateur de la préoccupation pour l'élève cible.

Le programme intègre également un plan de prévention de pluriannuel (climat scolaire) autour d'actions en faveur plus généralement du climat scolaire. L'équipe pédagogique doit se réunir pour définir les prochaines actions pour cette année.

Enfin ce programme intègre 10h d'EMC sur le harcèlement (à partir du CP) et des temps de formation pour les personnels (enseignants + responsable périscolaire).

A cela se rajoute le plan interministériel de prévention du harcèlement du 27 septembre 2023 qui met en place pour les écoles :

- -un questionnaire à faire passer à l'ensemble des élèves du CE2 au CM2 pour détecter d'éventuelles situations de harcèlement ;
- -des cours d'empathie autour des compétences psychosociales (modalités à définir)

VI. Le bilan financier

Total dons septembre: 1346 euros

Maternelle: 754 euros de dons

Élémentaire : 592 euros de dons

Cette année a été décidé la fusion des deux comptes de coopérative élémentaire et maternelle pour faire un seul compte primaire.

Dépenses notables :

Adhésion OCCE: 432,15 €

Jeux de cour maternelle : 362€

Séjour Lezay : 5174,50 € dont 592€ de bus

Rappel année scolaire précédente : 562€ de bus, artypik 540€, 60€ de théâtre.

Total sur le compte élémentaire : 6640€

Total sur le compte maternelle : 4597€

Remerciements à l'ensemble des donateurs.

VII. Le bilan sécurité

a. Les PPMS

Le directeur présente les deux PPMS dans les grandes lignes.

Incendie : évacuation de l'école sur le parking pour les élèves d'élémentaire et sous le préau élémentaire pour les maternelles

Accident industriel lié au transport de marchandises : confinement dans les classes. (signal : corne de brume)

Tempête:

Si les délais sont suffisants : Suivre les consignes du DASEN - Pas de déplacement - Pas de sortie - Attendre la fin de l'alerte

Si les délais sont insuffisants : Confinement dans les lieux où se trouvent les enfants (classes, bibliothèque, restaurant scolaire, garderie).

Attentat / intrusion :

- 1. Confinement dans la classe s'il n'est pas possible de s'échapper en toute sécurité.
- 2. S'échapper si cela est possible

En cas de déclenchement du PPMS, les parents ne doivent pas essayer de rentrer en communication avec l'école pour ne pas occuper la ligne.

Rappel est fait du plan Vigipirate toujours actif.

b. Les exercices

Exercice incendie du 18.09 : aucun problème constaté. Evacuation rapide et en bon ordre. Signal entendu.

Exercice attentat intrusion, se confiner du 28.09 :

- -toutes les portes n'ont pas été fermées
- -la cantine n'a pas été prévenue
- -problème du signal (chaine téléphonique) qui est irréaliste lors d'une véritable nécessité.

c. Formation PSC1

La municipalité a mis en place une formation PSC1 pour les ATSEMs à laquelle les enseignants d'élémentaire ont pu assister pour renouveler leur PSC1.

Remerciements à la municipalité pour cette opportunité offerte aux enseignantes.

VIII. Les demandes de travaux, d'investissements

Demande de travaux :

-Mise en place d'un cahier de travaux contrôlés par les agents communaux certains mercredis.

Demandes d'investissement :

-investir dans un système d'alarme efficace pour le PPMS

-changer les huisseries qui n'ont pas encore été renouvelées pour une meilleure isolation thermique

Remerciements à la municipalité pour les investissements et les travaux réalisés.

IX. Les sorties et projets prévus

Le directeur détaille les sorties et projets prévus voire déjà passés.

Dispositif anglais renforcé :

Développement accru de compétences : interculturelles, phonologiques, langagières Transfert direct des acquis à d'autres disciplines

Dotation d'un assistant de langue (Phoebe) – environ 1h par classe et par semaine Formation (journée de 6h en début d'année) et mobilité dans un pays anglophone pour les enseignants

Travail en équipe pour la cohérence sur plusieurs années (travail sur 2 conseils des maitres)

Contrat local d'accompagnement à la scolarité : Dispositif financé par la CAF et mis en œuvre par le CSCS Arc en Ciel de Mansle.

L'objectif du CLAS est l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école mais également au sein de sa famille.

La double approche « enfants-parents » caractérise le Clas, le différenciant ainsi d'autres actions.

Par période, définition d'un groupe limité d'élèves (12) qui pourraient en bénéficier. Pour la p2, le groupe cible sont des élèves de CM autour d'un projet théâtre.

Fête de fin d'année : Les modalités sont encore à définir, néanmoins l'équipe pédagogique en lien avec l'APE a arrêté la date du samedi 15 juin. La matinée serait privilégiée du fait de la sieste pour les PS et MS.

Le thème serait en lien avec les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, sous la forme d'olympiades, avec peut-être une cérémonie d'ouverture etc.

Projet re végétalisation et mixité sociale :

Le projet re végétalisation et mixité sociale a pour objectif d'introduire de l'art dans la cour de récréation, de donner une place à chaque élève, de favoriser l'égalité et de ramener de la nature dans la cour (arbres, haies).

Ce projet est en lien avec le PETR et le CAUE.

Une réunion aura lieu en janvier 2024.

Projet d'école : à renouveler cette année suite à l'évaluation de l'école l'année dernière.

Pour rappel, l'article L401-1 du code de l'éducation dispose que « Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints. »

Deux mercredis matin de janvier seront consacrés à la rédaction du projet par les enseignants.

Projets par classe:

Maternelle:

- spectacle de Noël au cinéma : date à fixer en décembre
- rencontre sportive avec 3 écoles du secteur : une en période 3 et une autre en période 6

TPS/PS

- marionnettes d'Angoulême : KIBOKO du Friiix Club le mardi 05 mars 2024 à 10h30

Classe PS/MS Antoine CHANTRAN

- culture du blob
- spectacle marionnettes KIBOKO mardi 5 mars
- sortie cinéma 4 courts métrages Ruffec
- sorties nature avec intervenants (en étude)
- intervenant jeux collaboratifs
- projets internes à la classe : autour du monde (JO), focus sur l'Asie (autour du jeu de Go), ...

Pour la PS/MS Mme Rouget Isabelle:

Spectacle le 13/11 à Rouillac : "Un brin sauvage"

Séances de cinéma, courts métrages : Dates à fixer en décembre.

Séances de sport au gymnase du collège en période 3 et 4 (en cours)

Séances piscine période 5

Pour la classe de MS/GS:

- Sortie à la médiathèque de Mansle 1fois par mois.
- Lundi 13 novembre : Spectacle de danse et poésie végétale, Un brin sauvage La Palène, Rouillac.
- En fin d'année : 1 éventuelle sortie nature, à définir.

CP/CE1:

- médiathèque tous les mois + sortie contes illustrés le 7 décembre
- théâtre au mois de mars (Angoulême) + Les Carmes au mois de mai
- fil rouge des JO : adhésion USEP = rencontres inter écoles / cycle basket avec un intervenant

CE2/CM1:

Projets annuels:

- les échecs avec le dispositif quotichess.
- la pratique du théâtre avec notamment : festival " la tête dans les nuages " (des chimères dans la tête), un spectacle à Ruffec en mars(3r) et un conte mis en scène à la médiathèque en décembre cembre.
- JO 2024

Autres

- exposition sur les météorites en octobre à la médiathèque de Mansle
- exposition sur le Mexique et lecture libre (+ emprunt de livres) à la médiathèque.

CM2:

Projets CM2:

- classe de découverte à Lezay
- 1 spectacle à la Canopée en Mars
- 1 spectacle Contes en décembre à la médiathèque
- interventions EDD " Chaque goutte compte"
- Liaison école / collège: projet artistique sur les masques (créatures imaginaires)

- 1 intervention de l'OCCE "Jeux coopératifs"
- 1 cycle Handball
- 1 cycle Rugby
- des rencontres sportives avec 2 écoles du secteur

ULIS

Festival de l'imprévu à Montemboeuf: réalisation plastique collective exposée lors du festival

Participation à l'action "chaque goutte compte", intervention Alexandre Dutrey

Calitom: le compost avec Mario Martin

projet Théa avec OCCE

Projet artistique "masques et costumes " avec Mme Pelardy, collège de Mansle

Projet EHPAD Bergeron, rencontres inter-générationnelles autour de l'école, des jeux et de l'expression orale

Classe de découverte à Lezay: séjour de cohésion

intervention jeux coop d'extérieur avec OCCE, intervention Emilie Legouteux

Sortie théâtre " des chimères dans la tête"

médiathèque Mansle: contes illustrés

végétalisation de la cour et restructuration

visite Frac en janvier, expo "faire barrage"

X. L'APE

Grâce aux actions et à l'investissement des membres de l'APE ainsi que la participation des parents aux actions, l'APE est en capacité de donner une enveloppe de 4000€ pour financer les projets de l'école.

L'action madeleine n'a pas été à la hauteur de ce qui était prévu avec moins de commandes que l'année précédente.

Le vide-ta-chambre a quant à lui très bien fonctionné.

Concernant les actions futures :

- -sapins, commandes possibles avant le 17 novembre
- -loto au retour des vacances de Noël le dimanche 14 janvier 2024
- -nouvelle benne à papier du 8 au 15 janvier 2024

- -madeleines en janvier, avril et juin
- -mars avril, vente d'objets personnalisés
- -tombola
- -carnaval le 5 mai 2024

Question du directeur sur le fait d'envoyer par email les mots de l'APE : malheureusement faute de réponses suffisantes au sondage de septembre et du fait de la présence de bon de commandes, les informations continueront de circuler par le biais du cahier de liaison.

XI. Questions diverses

Question sur la création d'un espace non-fumeur autour de l'école : Des parents soucieux de la santé et du bien-être de leurs enfants, ont constaté les effets nocifs et la dangerosité du tabagisme aux abords de l'école, notamment aux moments des regroupements lors de l'entrée ou la sortie des élèves (exposition à la fumée, risque de brulures, pollution...).

Un parent élu propose la mise en place d'un affichage pédagogique de prévention autour de l'école ou d'une information dans les cahiers de liaison.

Monsieur le Maire propose d'essayer un affichage mais indique qu'il ne dispose pas des moyens humains (pas de police municipale) pour faire respecter ce nouvel affichage.

La mairie propose donc d'y réfléchir.

Sur un dernier point, monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux enseignants, aux membres de l'APE et aux nouveaux représentants des parents.

Il indique que l'augmentation du cout de l'énergie pèse énormément sur le budget de la commune (cout du gaz multiplié par 9 par exemple). Monsieur le Maire indique que le budget n'est pas extensible et que même s'il convient de continuer de demander de futurs travaux, la municipalité ne pourra pas répondre à l'ensemble des demandes.

Fin du conseil d'école à 19h30.

Prochain conseil d'école : le mardi 23 janvier à 18h.

Signatures procès-verbal:

Le directeur

Groupe scolaire

Jean de la Fontaine

29, rue des Bouviers - 16230 MANSLE

Tél.: 05 45 20 02 20

ce.0160775F@dc-poitiers.fr